

Le Puy-en-Velay, le 11 février 2026



Madame Monique BARBUT,
Ministre de la *Transition écologique,*
de la *biodiversité et des négociations*
internationales sur le climat et la nature,
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

LAURENT DUPLOMB

Objet : Soutien au projet de regroupement de parcelles forestières porté par FRANSYLVA

SENATEUR DE LA
HAUTE-LOIRE

Madame la Ministre,

Secrétaire de la
Commission
des Affaires Economiques

Je souhaite appeler votre attention sur un enjeu stratégique pour l'avenir de nos forêts : le regroupement de parcelles forestières. À l'heure où le changement climatique fragilise nos massifs et où les risques d'incendies, de dépérissement et de perte de valeur s'intensifient, nous ne pouvons plus nous satisfaire d'un morcellement foncier qui paralyse l'action des propriétaires et freine la gestion durable.

Aux côtés du syndicat des propriétaires forestiers Fransylva, qui porte ce sujet avec constance et expertise, je tiens à exprimer mon soutien clair à une politique volontariste de regroupement.

Le morcellement extrême du foncier forestier constitue aujourd'hui un frein majeur à l'entretien des peuplements, à la mobilisation du bois, à la prévention des risques et à la valorisation économique des massifs.

À l'inverse, une structuration plus cohérente des propriétés permettrait d'accroître l'efficacité des travaux sylvicoles, de renforcer la continuité des actions de prévention et d'améliorer la lisibilité des massifs pour les opérateurs économiques.

Il ne s'agit pas de créer de nouveaux dispositifs ni de solliciter des financements supplémentaires : des outils existent déjà, éprouvés sur le terrain et porteurs de résultats concrets.

Le regroupement de parcelles constitue ainsi un principe gagnant à tous les niveaux :

- pour les propriétaires, qui disposent d'outils plus efficaces pour entretenir et valoriser leurs forêts ;
- pour les territoires ruraux, qui bénéficient d'une filière forestière plus dynamique, créatrice d'emplois et de valeur locale ;
- pour la forêt elle-même, qui gagne en résilience, en cohérence de gestion et en capacité d'adaptation face aux aléas climatiques.

Dans ce contexte, je souhaite saluer le travail de Fransylva, qui porte avec constance et pragmatisme cette vision d'une forêt mieux structurée, mieux gérée et mieux préparée aux défis à venir. Leur expertise de terrain, leur connaissance fine des propriétaires et leur engagement

en faveur d'une gestion durable constituent un atout précieux pour accompagner cette évolution.

Madame la Ministre, je vous serais reconnaissant de bien vouloir accorder une attention particulière à cette démarche, qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de transition écologique, de prévention des risques et de valorisation durable de nos ressources naturelles. Le regroupement foncier forestier n'est pas seulement une amélioration technique : c'est un investissement stratégique pour l'avenir de nos territoires et de notre patrimoine forestier.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in dark ink, consisting of a long, horizontal, slightly wavy line that tapers at both ends, resembling a stylized 'L' or a simple oval shape.

Laurent DUPLOMB